

Règlement du concours d'écriture

« Une histoire dans l'Histoire »

*Préambule : merci de lire attentivement le présent règlement.
Tout texte qui ne respectera pas intégralement les règles ci-dessous,
et notamment les règles de présentation et d'envoi, ne pourra être retenu.*

Article 1 : Généralités.

La Communauté de communes Leins Gardonnenque organise, à l'occasion de sa deuxième Journée du Livre et des Mots, qui se tiendra le 20 octobre 2013 à Fons Outre Gardon (Gard), et dont le thème est cette année « L'Histoire... les histoires... », un concours d'écriture appelé « Une histoire dans l'Histoire ».

Article 2 : Participants.

Le concours se divise en trois catégories.

1. Enfants des cours élémentaire et moyen.
2. Enfants et adolescents des collèges.
3. Adultes (toute personne à partir de 16 ans)

Pour les trois catégories, la participation est individuelle et nominative.

Pour les catégories 1 et 2, les candidats concourent aussi pour leur établissement scolaire (voir Article 7 : Prix). Les textes peuvent avoir fait l'objet d'une recherche et/ou d'une présélection en classe. Le soutien et le regard critique des enseignants sont donc possibles, et même encouragés.

Article 3 : Thème.

Pour les catégories enfants (1 et 2) : « **Un enfant dans l'Histoire** ».

Le récit sera une fiction, relatant une aventure vécue par un enfant dans un fait historique réel.

Pour la catégorie adultes (3) : « **Une histoire dans l'Histoire** ».

Le récit sera une fiction mêlant fait historique et fait imaginaire.

Article 4 : Présentation.

Le texte doit être imprimé, en deux exemplaires, en noir, police Times New Roman ou Garamond corps de 12, espacement normal. Il ne devra pas excéder un feuillet recto/verso (ou deux feuillets recto) au format A4. Pas de soulignement, *d'italique* ou de **gras**.

La première ligne de la première page portera le titre de l'histoire et la catégorie dans laquelle l'auteur concourt (CE/CM, collège, adultes).

Les pages ne doivent comporter aucune indication, aucun signe permettant d'identifier l'auteur ou, dans le cas des catégories 1 et 2, son établissement scolaire. Elles ne doivent pas être signées.

Article 5 : Envoi des œuvres.

Afin d'assurer l'anonymat des textes, l'envoi sera remis dans une enveloppe contenant :

- les deux exemplaires du texte.
- une enveloppe cachetée, sans indication, contenant une feuille sur laquelle seront portés :
le titre de l'œuvre, le prénom, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, et s'il en a une, l'adresse électronique de l'auteur.

A l'arrivée du pli, un code identique sera inscrit sur les textes et sur l'enveloppe cachetée. Ce code permettra, après choix du jury, d'identifier les auteurs.

L'envoi devra parvenir par la poste, ou être déposé, au siège de la communauté, au plus tard le 31 juillet 2013. Les enveloppes reçues après cette date ne seront pas ouvertes.

L'adresse à utiliser est : Communauté de Communes Leins Gardonnenque
Concours d'écriture
4, rue Diderot
30190 SAINT GENIES DE MALGOIRES

Article 6 : Jury.

Les jurys seront composés de spécialistes de la littérature (écrivains, enseignants, éditeurs etc) et d'un membre du comité de pilotage de la Journée du Livre et des Mots. Les jurés recevront une copie non identifiée de chacun des textes. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Article 7 : Prix.

Le palmarès sera dévoilé et les prix remis au cours de la Journée du Livre et des Mots, le 20 octobre 2013, à Fons Outre Gardon, par Madame Marie-Christine Barrault, invitée d'honneur et marraine de la manifestation. La présence des candidats est évidemment nécessaire.

Dans les catégories « scolaires » (1 et 2), les lauréats recevront, pour leur établissement scolaire, un bon d'achat d'une valeur de 100 euros, et pour eux un lot de livres, un ouvrage dédié par Marie-Christine Barrault, et un abonnement aux spectacles de la communauté de communes. Les participants classés de la deuxième à la cinquième place recevront des livres et un abonnement aux spectacles de la CC.

Dans la catégorie « adultes » (3), l'auteur du texte primé recevra un bon d'achat d'un montant de 150 euros, un lot de livres, un ouvrage dédié par Marie-Christine Barrault, et un abonnement aux spectacles de la CC.

En outre, les textes primés seront publiés dans « Liens en Gardonnenque », le bulletin d'information de la Communauté de communes : les textes « scolaires » dans le supplément jeunesse, le texte « adultes » dans le corps du bulletin.

La Communauté de communes disposera librement des textes, qui pourront éventuellement faire l'objet d'une lecture publique, ou d'une parution, ou de tout autre usage, sans que l'auteur puisse s'y opposer.

La participation à ce concours, par l'envoi de textes, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.